

france3-regions.franceinfo.fr

Des étudiants sanctionnés pour triche à l'IA à l'université : faut-il repenser les examens ?

Amandine Pinault

6-8 minutes

Le syndicat Union Pirate Caen dénonce des sanctions disciplinaires prononcées à l'encontre d'étudiants ayant utilisé l'Intelligence Artificielle (IA) pour réaliser leurs travaux. Nous avons demandé au responsable de l'innovation pédagogique à l'Université comment sont détectés et sanctionnés les plagiat et comment les prévenir.

Des étudiants sanctionnés pour avoir utilisé l'Intelligence Artificielle (IA) pour réaliser des travaux universitaires. Un fait de plus en plus courant dans toutes les universités.

Sauf que cette fois, le syndicat Union Pirate de Caen dénonce dans un communiqué *"la fiabilité des outils mobilisés pour étayer ces accusations"* et *"le fait qu'une appréciation subjective d'un enseignant, non accompagnée de preuves fiables, puisse suffire à engager des procédures aussi lourdes"*.

Pour mieux comprendre les enjeux qui se cachent derrière cette décision, nous avons posé trois questions à Jérôme Legrix-Pages, vice-président de l'Université de Caen, en charge de l'innovation pédagogique.

1 Quels outils utilisez-vous pour détecter des écrits produits par l'IA ?

Sur ce point, je suis plutôt d'accord avec le communiqué de l'Union Pirate de Caen. Les outils que nous utilisons (GTPZero, Compilatio...) sont plutôt de mauvais outils. Ils ne produisent pas de preuve, je suis tout à fait d'accord.

Ces outils analysent un style, en regardant la prévisibilité lexicale et la régularité syntaxique : si les mots s'enchaînent de manière habituelle, régulière, avec des paragraphes de longueur identiques on aurait plutôt affaire à de l'IA... Alors qu'un humain fait des phrases parfois courtes, parfois longues. Ces outils nous donnent un score, une probabilité.

Dans mon service, je n'encourage pas leur usage. Ils produisent de nombreux faux positifs. Des étudiants peuvent avoir un style qui ressemble à ça. Ils s'entraînent avec l'IA, donc au bout d'un moment il y a un mimétisme de ce style.

L'IA pénètre aussi l'humain, ça va dans les deux sens.

Pour produire une note de synthèse par exemple, on écrit tous à peu près la même chose, ça peut être fait par un humain ou une IA. Et puis attention, les étudiants non natifs s'expriment en français avec des phrases qui peuvent parfois sonner non-humain.

Tout aussi grave, ces outils produisent également des faux négatifs : des textes écrits par l'IA qui ne sont pas détectés. Les modèles IA évoluent plus vite que les modèles de détection de l'IA, voire certains modèles sont entraînés contre les modèles de détection ! Il y a toujours une longueur d'avance.

2 Les enseignants sont-ils capables de repérer des plagiat ?

Sur ce point je suis en désaccord avec communiqué de l'Union Pirate Caen. Le premier à pouvoir émettre des doutes c'est bien l'enseignant. L'humain est encore le meilleur détecteur, le plus performant. Il voit par exemple s'il y a une rupture nette avec les productions antérieures de l'étudiant, une progression fulgurante, ou bien un écrit avec un champ lexical correct qui correspond au sujet mais sans réel raisonnement.

Quand il y a une suspicion, je pense qu'il est sain de le soulever. On peut avoir des levées de doute en laissant la possibilité à l'étudiant de se défendre à l'oral.

A l'Université, l'enseignant n'a pas le droit de sanctionner lui-même. Il en réfère à sa direction qui saisit une section disciplinaire. Celle-ci instruit le dossier et reçoit l'étudiant qui peut venir avec un conseil.

Pour quelqu'un qui n'a rien fait ça peut être un moment délicat. Mais parfois les étudiants sont relaxés ! Dernièrement, cela s'est produit avec une épreuve informatique, pour laquelle les ordinateurs sont autorisés. Un professeur avait vu les étudiants sur ChatGPT. Ils ont contesté et il a été démontré qu'ils avaient utilisé un site qui se servait en arrière-plan de ChatGPT. Ils étaient innocents et n'ont bien sûr pas été sanctionnés.

La section disciplinaire est un jury composé d'étudiants et d'enseignants formés. Il est souverain de sa décision. Ils examinent les dossiers au cas par cas et prononcent des avertissements, blâmes, exclusion de l'Université voire de tout l'enseignement supérieur français.

L'essentiel des sections disciplinaires concerne les plagiat aujourd'hui, ça représente une centaine de cas par an. Pour plagiat lors d'un examen, les sanctions prononcées sont un avertissement ou un blâme et ne sont pas portées dans le dossier universitaire, sauf s'il s'agit d'un concours comme médecine ou l'agrégation, là le plagiat peut entraîner l'exclusion.

3 Y a-t-il des moyens pour prévenir ces fraudes ?

De manière générale, je ne suis pas pour la réponse répressive.

Ce que je conseille aux enseignants, c'est de repenser les évaluations, de les rendre résistantes à l'IA.

Ils peuvent demander de produire des écrits qui font appel à de l'expérience personnelle, ou bien du travail en itération, c'est-à-dire de les interroger régulièrement sur l'avancement de leur projet, leur demander comment ils l'ont construit, les questionner sur la façon dont le rendu est produit, plus que sur le rendu lui-même. Les enseignants doivent être formés à ça.

Et pour les étudiants, il faut une éducation à l'intégrité ! Car ce qui me gêne, c'est que les étudiants n'utilisent plus leur esprit critique, pas qu'ils utilisent l'IA !

L'IA doit être un outil, pas un agent de substitution. On a une grande majorité des étudiants qui utilise l'IA pour se faire des fiches d'entraînement, des sujets blancs. Ce n'est pas le mal absolu, c'est un vrai bon outil quand c'est fait avec intégrité ! Une grande majorité des étudiants l'utilise à bon escient,

on est loin d'être dans la fraude massive. Le fraudeur est d'ailleurs souvent un étudiant consciencieux, qui fait ça par stress, par volonté de performer.

Nous sommes en train de préparer notre prochaine offre de formations. À partir de 2028, des enseignements sur l'utilisation de l'IA feront partie du socle commun de tous les étudiants (médecine, géographie, latin, etc.). Il s'agit de prévenir ces situations où par facilité ou par erreur l'étudiant se retrouve à plagier.